Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260506-DB_2026_04_09-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Claudine, M. DREUMONT Benjamin, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, M. DARCEL Victorien, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie, M. SOUN Pascal.

Absents excusés :
M. VILLENEUVE Jean-François donne pouvoir à Mme HALNA Karine
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry

Présents : 21 **Représenté : 2** **Votants : 23**

M. MOBUCHON Alain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 04/05/2026-09

Activités Jeunesse – modification des tarifs

Dans le cadre des activités du pôle éducation jeunesse et citoyenneté, il est envisagé de réévaluer les tarifs du CLJ, des mini séjour été et des séjour « adolescents ».

En accord avec les instructions de la CAF (tarifs minimum/maximum, seuils des quotients familiaux - QF), les modifications apportées sont variables, avec une augmentation limitée de la majorité des tarifs.

Pour les familles quinocéennes, la modulation des tarifs est effectuée en fonction du quotient familial (QF) selon barème suivant :

- Tarif 1 : QF ≤ 710
- Tarif 2 : QF entre 711 € et 940 €
- Tarif 3 : QF entre 941 € et 1 340 €
- Tarif 4 : QF > 1 341 €

CLJ

Pour mémoire, tarifs 2025

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif Ext
Journée	6,06 €	8,77 €	14,18 €	19,40 €	25,19 €
Forfait Semaine 4jrs	21,20 €	30,70 €	44,49 €	54,16 €	70,32 €
Forfait 1 Semaine	24,22 €	35,59 €	50,84 €	61,90 €	80,36 €
Forfait 2 semaines	42,40 €	61,40 €	88,96 €	108,32 €	140,65 €
Forfait 4 semaines	78,74 €	114,03 €	165,21 €	201,16 €	261,20 €
Forfait 8 semaines	127,19 €	184,20 €	266,88 €	324,95 €	421,92 €

Proposition tarifs 2026

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif extérieur
Journée	7 €	10 €	16 €	22 €	30 €
Forfait Semaine 4jrs	24 €	35 €	51 €	62 €	85 €
Forfait 1 Semaine	28 €	41 €	58 €	71 €	95 €
Forfait 2 semaines	49 €	71 €	102 €	125 €	165 €
Forfait 4 semaines	91 €	131 €	190 €	231 €	300 €
Forfait 8 semaines	146 €	212 €	307 €	374 €	485 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260506-DB_2026_04_09-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

MINI CAMPS

Min i camps (5 jours)	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif extérieur
Tarifs 2025	116,60 €	136,40 €	156,20 €	173,00 €	191 €
Proposition 2026	128 €	150 €	169 €	190 €	210 €

SÉJOUR ADOLESCENTS

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif Ext
Tarifs 2025	245,00€	297,00 €	365,00 €	405,00€	480,00€
Proposition 2026	270 €	327 €	402 €	446 €	528€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter la nouvelle offre tarifaire pour le CLJ, le mini séjour et le séjour adolescents à compter du 1er/07/2026**

Le Maire
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le - 6 MAI 2026